

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués doi-  
vent être remis au bureau du  
journal la veille de la reproduc-  
tion, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 12 FÉVRIER

### L'AUDACE ANGLAISE

L'Angleterre et le Portugal se disputent la possession de la côte du Mozambique.

Quand il y a un conflit entre l'Angleterre et une autre puissance, on devine ce que cela veut dire : c'est que l'Angleterre veut prendre à cette puissance un bien qui lui fait envie.

Depuis plus de trois siècles les Portugais occupent la côte du Mozambique, et leurs droits étaient reconnus par toutes les puissances européennes.

Mais l'Angleterre a eu envie de ce territoire.

Pourquoi ? Parce qu'il contient des mines d'or et des mines d'argent.

L'Angleterre a essayé de s'emparer des mines des Républiques d'Orange et du Transvaal, mais elle n'a pas réussi.

Ces deux Républiques l'ayant envoyée promener, elle s'est rabattue sur les possessions portugaises.

Des Anglais ont envahi la région, ont fait de petits cadeaux aux roitelets, les ont saoulés avec de mauvaise eau-de-vie, et leur ont fait signer des traités de protectorat sans s'inquiéter des droits acquis du Portugal.

Le plus récent de ces traités est celui signé de Manica, près du canal du Mozambique, lequel district est de temps immémorial administré par un gouvernement portugais.

En 1883, le gouvernement portugais céda à la compagnie d'Ophir le monopole de l'exploitation des mines, et en 1888 cette concession passait régulièrement à la Compagnie portugaise de Mozambique dont les principaux actionnaires sont Français et dont le directeur est un ingénieur français.

Le 20 août 1890, ce roitelet consentait à signer secrètement avec les Anglais un traité qui leur met tout dans la main, le pays et la direction des mines.

Le Portugal trouve que c'est bien de l'audace, et il crie au voleur.

Voilà le conflit. Voilà comment l'Angleterre se conduit avec les petites puissances qui, selon le mot cynique du Times, « sont impuissantes à soutenir leurs réclamations. »

### INFORMATIONS

Dans le dernier conseil des ministres, M. de Freycinet a fait signer des décrets par lesquels le général Japy, commandant le 15<sup>e</sup> corps à Marseille, le général de Launay, commandant le 12<sup>e</sup> corps à Limoges, le général du Guiny, commandant le 3<sup>e</sup> corps à Rouen, sont maintenus dans leurs commandements respectifs qui arrivaient à expiration.

Par d'autres décrets : le général du Bessol, commandant du 13<sup>e</sup> corps, est nommé commandant du 19<sup>e</sup> corps, à Alger, en remplacement du général Bréart, atteint par la limite d'âge. Le général Boussonard, commandant la 14<sup>e</sup> division à Besançon, est nommé commandant du 13<sup>e</sup> corps à Clermont-Ferrand.

Cette dernière nomination est très bien accueillie dans le pays. Le glorieux amputé de l'armée de Metz est un des hommes sur lesquels l'armée compte le plus pour l'exercice du commandement en campagne.

Le 23 février, le général Japy étant atteint par la limite d'âge, son maintien à Marseille n'a été prononcé que pour observer à la lettre la loi sur le pouvoir triennal des commandants de corps d'armée.

### L'AUGMENTATION DES IMPÔTS

Voici une manifestation qui est grave et qui dénote que les contribuables ne se laisseront pas éternellement dépouiller par leurs gouvernants.

On fera bien d'en faire son profit en haut lieu, et de viser un peu plus à l'économie.

Une manifestation assez inattendue s'est produite vendredi devant la mairie de Sarlat.

Plus de huit cents contribuables se sont présentés à la municipalité pour protester contre l'augmentation des impôts sur la propriété bâtie.

Le Conseil municipal se réunira lundi prochain pour rédiger une protestation contre une mesure dont il supporte toute la responsabilité. Le Conseil demandera que le travail d'évaluation soit repris en présence d'un membre de la municipalité, du contrôleur des contributions directes et du contribuable intéressé.

### LES GARES DE PETITE VITESSE

Le comité consultatif des chemins de fer a été saisi, par le ministre des travaux publics, d'une demande présentée par la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée et tendant à la fermeture des gares de petite vitesse le dimanche.

Le comité avait renvoyé cette demande à l'examen d'une commission qui a tenu, mardi, une séance à laquelle assistaient les directeurs de toutes les grandes Compagnies de chemins de fer.

Les directeurs des Compagnies se sont mis d'accord pour demander la mise en vigueur d'un arrêté en vertu duquel toutes les gares de petite vitesse seraient fermées le dimanche à dix heures du matin. Le camionnage n'aurait plus lieu le dimanche que sur la demande du destinataire.

C'est dans ce sens que le rapporteur de la commission du comité consultatif des chemins de fer rédigera les conclusions de son rapport.

### LE BUDGET ITALIEN

Rome, 10 février.

Les économies que le nouveau cabinet compte réaliser sur le budget de la guerre s'éleveront à environ 10 ou 11 millions, dont 4,300,000 fr. résulteraient du retard de l'appel de la classe de 1891 et 3 millions du renvoi anticipé de 15,000 hommes dans leurs foyers.

D'un autre côté, on supprimera 500,000 fr. sur les fonds secrets, on remaniera les pensions, et chaque ministre réorganisera ses services, de façon à réduire les dépenses de son département de quelques centaines de mille francs.

### TIRAGE FINANCIER

Emprunt 1876 de la ville de Paris

Avant-hier a eu lieu, au Palais de l'Industrie, le 57<sup>e</sup> tirage trimestriel de l'emprunt municipal de 1876 de la ville de Paris.

Le numéro 164,954 gagne 100,000 francs.  
Le numéro 482,139 gagne 10,000 francs.  
Le numéro 154,914 gagne 5,000 francs.  
Gagnent en outre chacun 4,000 francs :  
Les numéros 221,508 — 34,012 — 131,682  
— 87,084 — 164,432 — 86,395 — 196,567  
— 207,501 — 8,749 — 153,900.

### NOUVELLES MILITAIRES

Le ministre de la guerre vient de décider que les soutiens de famille et les ajournés, n'ayant pas une instruction militaire suffisante, ne seront pas immédiatement versés dans la partie active des régiments ; ils passeront d'abord par les dépôts.

Le ministre de la guerre a autorisé les officiers de chasseurs à pied à porter, en grande tenue, sur le képi, un plumet en plumes de coq retombantes noir-vert, forme dite saule-pleureur.

Ce plumet sera semblable à celui que tous les chasseurs à pied, sans distinction de grades, portaient autrefois sur leur shako.

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

#### SOUSCRIPTION

Au bénéfice des pauvres de la ville de Saumur

#### DISSOLUTION DU COMITÉ

Réunion du mercredi 11 février 1891

#### REDDITION DE COMPTE

La réunion est nombreuse : trente membres sont présents. M. Mauriceau-Delaunay, président, invite le secrétaire, M. du Chêne, à donner lecture du procès-verbal de la séance du 23 janvier. Puis lui-même communique à l'assemblée plusieurs lettres de remerciements et de reconnaissance d'associations qui ont reçu des secours ; une lettre collective de MM. les curés des quatre paroisses de la ville ; d'autres des présidents des Sociétés de secours mutuels et celle des religieuses du Bon-Pasteur de Saint-Florent, exposant les besoins de leur communauté, dont la population compte dans une forte proportion des enfants perdus de Saumur, pour lesquelles elles ne reçoivent aucune rémunération.

M. Mathieu, président de la Société de secours mutuels, au nom du bureau d'administration, exprime de nouveau les sentiments de reconnaissance de tous les membres de la Société. Il s'empresse de donner quelques renseignements sur l'emploi des fonds qui ont été alloués. La Commission a secouru de ces misères d'autant plus grandes qu'elles restent toujours inconnues.

M. de la Guillonnière, président de la So-

ciété de Notre-Dame du Travail, se fait à son tour l'interprète des sentiments de reconnaissance des membres de cette association qui ne compte encore que deux années d'existence.

M. Mignon, trésorier, donne ensuite lecture de son rapport sur l'emploi des fonds du Comité.

#### RAPPORT DE M. E. MIGNON

Trésorier de la Souscription

Messieurs,

Lors de notre réunion du 23 janvier dernier, le montant de la souscription pour les pauvres atteignait déjà la somme de 4,585 fr. 10.

Depuis, grâce à la générosité des habitants de Saumur, nous sommes arrivés à un chiffre des plus satisfaisants et qui, certes, dépasse de beaucoup nos espérances.

Nous sommes heureux de ce résultat, et nous rendons hommage à la population qui a compris aussi bien et sans arrière-pensée que le seul but de notre œuvre était de venir en aide à tous ceux qui souffraient.

Le résultat définitif des souscriptions s'élève à la somme de . . . . . 6.755 f. 60

Si nous y ajoutons la recette du concert . . . . .	1.406 »
Celle de la kermesse . . . . .	673 50
La vente du programme . . . . .	123 »
Et enfin le produit de la vente de 50 bouteilles de champagne restant de la kermesse . . . . .	175 »

Nous arrivons au total de . . . . . 9.433 f. 10

Suivant les conventions établies par le Comité, nous en avons fait la répartition comme suit :

Au Bureau de bienfaisance . . . . .	2.493 f. »
Aux diverses sociétés de secours :	
La Saumuroise . . . . .	184 50
La Mutuelle (hommes) . . . . .	184 50
id. (femmes) . . . . .	82 »
Notre-Dame du Travail . . . . .	42 25
Alsace-Lorraine . . . . .	50 »
Fourneaux économiques . . . . .	500 »
Œuvres de la Miséricorde et de Saint-Vincent-de-Paul . . . . .	300 »
Aux divers asiles laïques et religieux . . . . .	714 75
Aux paroisses de Saumur :	
Saint-Pierre . . . . .	650 »
La Visitation . . . . .	650 »
Nantilly . . . . .	455 »
Saint-Nicolas . . . . .	275 »
Au ministre protestant . . . . .	165 »
Au Bon-Pasteur, à Saint-Florent . . . . .	200 »
En bons en nature (achetés au Bureau de bienfaisance) . . . . .	799 50
En secours en espèces (aux personnes recommandées) . . . . .	1.543 35
Les dépenses de la kermesse et pour les différents services du théâtre se sont élevés à la somme de . . . . .	141 25

Total égal . . . . . 9.133 f. 10

Dans cette répartition figure une somme de 2,493 fr. remise en deux fois au Bureau de bienfaisance. Disons en passant que le premier versement (1,333 fr.) fut effectué dans les premiers jours de la souscription, et que M. le Maire, afin d'éviter tout retard dans la

distribution, voulut bien nous en faire remettre le montant en bons en nature qui furent immédiatement distribués par les soins de notre Comité.

Le Bureau de bienfaisance de Saumur ne conserva donc de ce chef qu'une somme de 860 fr. pour laquelle il lit, la semaine dernière, une distribution supplémentaire.

Nous pensons que, par le mode de répartition dont je vous ai donné lecture, toutes les familles nécessiteuses ont dû être secourues.

Si quelques-unes ont reçu de deux mains différentes, elles ne s'en plaindront pas : mieux vaut un double emploi qu'une omission, et peut-être aurions-nous pu faire une distribution plus exacte encore, si les circonstances avaient été moins pressantes et si un seul Bureau de bienfaisance, centralisant tous les secours, eût fonctionné à Saumur.

Permettez-moi de vous remercier, messieurs, d'avoir bien voulu me désigner pour remplir les fonctions de trésorier de notre Comité : vous m'en avez tous facilité la tâche avec le plus grand zèle. Je vous en suis très reconnaissant.

Malheureusement pour les pauvres, notre caisse est absolument vide. Je vous prie donc de me donner décharge de mon mandat en adoptant les conclusions de ce rapport.

A l'unanimité, l'assemblée approuve ce travail, donne décharge au trésorier et vote des remerciements pour la façon si dévouée avec laquelle il a conduit à bien cette œuvre importante.

M. le Président prend à son tour la parole :

« Messieurs et chers Concitoyens,

» Avant de nous séparer et de prononcer la dissolution du Comité, permettez-moi de jeter un rapide coup d'œil sur sa formation, sa vie et ses actes.

» Le lundi 19 janvier, l'idée de venir au secours de ceux qui souffraient, idée qui était dans l'air, venait prendre corps dans les bureaux de la presse saumuroise.

» De là, dans un langage que personne n'a oublié, partait un chaleureux et éloquent appel à l'union, à la concorde pour la charité.

» L'impulsion était vigoureusement donnée, il n'y avait plus qu'à marcher.

» Dès le lendemain, mardi, vous constituiez votre bureau ; et à ce propos, Messieurs, permettez-moi de remercier MM. les conservateurs de la parfaite courtoisie avec laquelle, bien qu'ils fussent les plus nombreux ce jour-là, ils nous ont réservé dans le bureau les places les plus importantes, celles de trésorier et de président.

» Je le dis, d'abord pour rendre hommage à la vérité, et ensuite parce que ce procédé gracieux n'a pas peu contribué à calmer les appréhensions de quelques-uns de nos amis politiques qui, un moment, avaient pensé que

le parti républicain n'était pas suffisamment représenté dans le Comité.

» Dès le lendemain matin, vous vous mettiez en campagne et vous frappiez à toutes les portes.

» En même temps, vous organisiez un concert qui a été une charmante fête de famille et qui a très brillamment réussi.

» En dix jours, vous avez ainsi recueilli plus de neuf mille francs.

» Voilà votre œuvre.

» Et maintenant, Messieurs, pourquoi ce succès si rapide et si heureux a-t-il couronné nos efforts ?

» Parce que notre point de départ était bon, parce que votre Comité était composé de telle sorte que le public était certain que, sous votre patronage, la manifestation charitable que vous alliez provoquer ne pourrait tourner au profit d'un parti, ni d'une personnalité politique quelconque.

» Lorsque la population vous a vu quitter vos affaires, pour ne vous occuper que des malheureux, elle s'est donnée tout entière à vous comme vous vous êtes donnés tout entiers à votre œuvre.

» Dans le rapport si précis et si clair que M. le Trésorier vient de vous lire, vous avez remarqué qu'une somme importante avait été retenue par vous, pour être distribuée aux pauvres honteux.

» Je puis le dire et les documents sont là pour le prouver, cette somme a été répartie à bon escient.

» Jamais travail plus consciencieux n'a été fait. Vous avez pu tous apprécier la compétence, la sûreté de méthode dans le travail de votre trésorier ; et nous pouvons dire qu'avec votre aide et les renseignements que vous lui avez fournis, l'argent que votre Comité s'est chargé de distribuer directement a été droit où il devait aller.

» Nous avons eu sous les yeux des spectacles bien attristants, mais nous en avons eu en même temps de bien consolants et qui font grand honneur à l'espèce humaine.

» Ainsi, deux de nos quêteurs, parcourant un des plus pauvres quartiers de la ville, n'osaient franchir le seuil d'une maison d'aspect misérable, dans la pensée que mieux vaudrait peut-être y apporter des secours que venir en chercher. Cependant ils furent reçus par un petit vieillard bien propre qui leur dit : « C'est bien, Messieurs, ce que vous faites là, je vous attendais. Je ne suis pas riche, malheureusement ; j'ai cependant mis ma petite obole de côté, la voici. » Et il leur remit une belle pièce d'or de dix francs.

» Eh bien ! Messieurs, en voyant ce pauvre prélever, sur son modeste budget, 40 francs, cette somme énorme pour lui, afin de secourir plus pauvre que lui, j'ai pensé qu'au lieu d'éterniser nos querelles, nous ferions mieux

de chercher, s'il en est, les moyens d'améliorer la situation des pauvres gens.

» Laissez-moi croire, Messieurs, qu'au fond de ce beau mouvement de charité, il y a un avis précieux à recueillir, avis discret, donné sous la forme la plus touchante.

» La population nous demande de cesser nos luttes, de faire l'apaisement, l'union dans les sentiments nobles et généreux qui sont l'honneur de l'humanité.

» Unissez-vous pour mon bonheur, nous dit-elle. Unis, vous pouvez tout ; divisés, rien.

» Et maintenant, Messieurs, je remercie du fond du cœur tous ceux qui nous ont suivis, aidés, compris.

» Ne pouvant nommer tout le monde, je ne cite personne, et d'ici j'envoie à tous l'expression de ma reconnaissance qui, pour être discrète, n'en est pas moins profonde.

» Ma tâche est remplie, Messieurs ; vous me l'avez rendue bien facile par votre activité, votre zèle, votre discipline, et bien douce, bien agréable par votre parfaite courtoisie.

» Je vous en remercie et à tous je tends la main. »

Ces nobles sentiments sont couverts d'applaudissements. L'assemblée entière s'associe à ces élans d'un cœur généreux qui comprend que la charité ne saurait se borner à la distribution de quelques secours ou de quelques pièces de monnaie, mais qu'elle étend ses bienfaits bien au-delà par la concorde, la paix et l'union entre tous les citoyens d'une même cité.

M. de la Guillonnière, au nom des conservateurs de Saumur, s'empresse de s'associer aux vœux exprimés et de répondre par des sentiments non moins chaleureux d'union et de concorde :

« Messieurs,

» Les membres du Bureau viennent de parler et de nous remercier. Il n'est que juste que nous aussi, membres du Comité, nous adressions tous nos remerciements à ceux qui, ayant porté la part principale de l'effort dans l'œuvre entreprise, méritent dans les souvenirs et la reconnaissance de tous une place d'honneur que la modestie seule devait leur interdire de s'attribuer à eux-mêmes ; j'ai nommé MM. Mauriceau, Richard, Mignon et René Ducamp.

» Et maintenant, M. le Président faisait tout à l'heure un appel à l'union. Cette union s'est faite dès le début entre des hommes auxquels il semblait n'avoir manqué jusqu'ici que de s'être rencontrés sur un terrain commun. Dieu veuille que cette union, qui s'est affirmée dans le domaine de la charité, se maintienne et persiste toujours. C'est la plus ferme de nos espérances, c'est le plus ardent de nos vœux et c'est pourquoi, au moment où nos travaux se terminent, nous vous convions à vous dire non pas adieu, mais seulement au revoir. »

Après ces quelques mots qui ont trouvé un écho dans toute l'assistance, comme ils en trouveront dans la population entière, M. le Président a levé la séance et déclaré le Comité dissout.

Avant de quitter la salle, le Bureau a demandé M. Grellet pour le remercier d'avoir mis si gracieusement les salons du café de la Paix à la disposition du Comité et avoir ainsi contribué au succès de l'œuvre et donné un charme de plus à ces réunions si intéressantes pour la charité et la bonne entente entre tous.

#### BACCALAURÉAT

Un arrêté ministériel autorise l'ouverture, aux mois de mars et d'avril, de sessions extraordinaires pour le baccalauréat ès-sciences et pour la seconde partie du baccalauréat ès-lettres.

Conformément aux règlements en vigueur, et notamment à celui du 19 juin 1880, cette session est exclusivement réservée aux candidats ajournés à la deuxième partie du baccalauréat ès-lettres.

Sont seuls autorisés à se présenter au baccalauréat ès-lettres les candidats qui justifient de deux ajournements et ceux qui se destinent aux Écoles du gouvernement pour le concours de 1891.

#### LE NOUVEL INSPECTEUR PRIMAIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

Le jeudi 5 février, les instituteurs de l'arrondissement de Segré se réunissaient en cette ville pour offrir à M. Ferrière, récemment nommé inspecteur primaire à Saumur, les regrets que leur cause son départ, et lui affirmer qu'il emporte, dans son nouveau poste, toutes leurs sympathies.

Une fête de famille avait été organisée, à cet effet, à l'hôtel du Pont-de-Verzée, où presque tous les instituteurs de l'arrondissement se groupaient autour de leur cher doyen, M. Joubert, directeur de l'école communale de Candé.

M. le sous-préfet de Segré avait bien voulu accepter l'invitation des organisateurs et assister à cette petite fête.

M. Girard, directeur de l'école communale à Segré, avait été chargé, par ses collègues, de présenter leurs adieux à M. Ferrière.

Dans son allocution, il a dit que les instituteurs prévoyaient depuis longtemps son départ avec appréhension, mais que, néanmoins, sa nomination à Saumur n'avait pas été apprise avec indifférence. Il a rappelé que, tout en donnant une vive impulsion aux écoles, M. Ferrière s'était toujours montré, pour les instituteurs, vigilant, juste et paternel ; qu'il avait, avec un esprit large et sincèrement libéral, rempli auprès d'eux le rôle de soutien, de conseiller et d'ami. Il a dit ensuite que, loin de redouter ses inspections, les instituteurs les

## BÉBÉ - ROSE

Par André GODARD

XVII

Le lendemain, vers cinq heures, Thérèse était assise seule au piano, dans le petit salon que sa mère s'était ménagé près de leurs chambres. Ce salon offrait le type confortable et peu artistique des pièces du même genre communes à tous les hôtels : un luxe à bon marché, des rideaux de toile flamande aux larges embrasses, une ottomane et des fauteuils anglais moelleux et sans style ; au centre, la table encombrée de bibelots et d'albums ; dans un coin, les feuilles vert-sombre d'un caoutchouc posé sur un socle drapé de velours.

M. et Mme Papillon étaient sortis ; Thérèse afin de rester seule à l'hôtel avait prétexté de la fatigue.

Réellement elle souffrait ; sa pose accablée, ses yeux cernés indiquaient la fièvre qui la brûlait. Se refusant à toute confiance avec sa mère, à toute réaction morale, elle avait passé la nuit accoudée sur son lit, feuilletant un

roman pris au hasard dans la bibliothèque de l'hôtel et dont elle ne lut pas trois pages.

Au matin, Clotilde s'était mise à faire les malles. Thérèse maussade, obstinément muette, s'allongea dans un fauteuil sans l'aider. Elle refusa de descendre pour déjeuner, se fit servir dans sa chambre du thé et des gâteaux.

M. et Mme Papillon sortirent vers deux heures ; ils ne soupçonnèrent point sans doute que Thérèse restait dans l'espérance de recevoir Remo, de lui dire un suprême adieu, de pleurer librement ensemble. Le départ était fixé au lendemain ; certainement qu'il se présenterait dans la journée au London-Hotel.

Elle l'attendit anxieuse, comptant les quarts d'heure. Par un sentiment d'ironique coquetterie, elle avait tenu à se faire très jolie. L'idée lui était venue d'abord de garder sa matinée ample et d'un négligé gracieux ; puis réfléchissant qu'une pareille mise ne serait guère convenable, elle prit un jersey galonné de soutaches élégantes et qui lui moulait la taille à ravir, s'arrondissant sur la jupe de faille noire. Mais elle laissa trainer ses pieds dans des vénétiennes bleues à rubans mauves, dont la mignardise enfantine atténuait ce que sa tête de médaille et ses lourds cheveux relevés en

casque offraient de hautain et de trop dur.

Les heures fuyaient : Remo n'arrivait point. Pourvu, songea-t-elle, qu'il n'ait pas rencontré mes parents ! Elle se souvint que son père devait passer à l'agence pour s'occuper de la liquidation. Alors, fébrile, agacée, Thérèse se mit au piano et ouvrit la valse de *Faust*. Les notes tristes, lentes d'une lenteur énamourée la calmèrent ; elle s'oublia peu à peu en des songes vagues, en de mélancoliques évocations d'amour.

Soudain elle s'arrête pour écouter ; quel qu'un marche dans le corridor, Thérèse songe : — C'est lui !

On frappa. Elle courut ouvrir et se trouva en présence de Remo.

— Madame votre mère est là ? questionna-t-il.

— Non, je suis seule.

— Alors au revoir, mademoiselle. Je regrette...

— Mais entrez donc, Remo !

Il hésitait. Les femmes sont en amour les plus hardies, les plus dédaigneuses des conventions mondaines ; ce sont les hommes qui ont peur.

Enfin, cédant aux instances de Thérèse,

Remo vint s'asseoir en face d'elle sur l'ottomane. Mais tous deux sentaient leur situation fautive et cherchaient comment entamer la conversation.

— Je viens de quitter M. votre père, commença Remo. Nous avons travaillé ensemble à l'agence jusqu'à cinq heures. Il paraît que vous partez demain ?

— Hélas !

— Je m'occuperai seul de la liquidation ; quand tout sera terminé, je lui écrirai à Béport pour notre règlement de comptes définitif.

— Vous resterez ensuite à Paris ? questionna Thérèse qui cherchait à amener le dialogue sur un terrain moins positif.

— Je ne sais pas du tout. J'hésite entre trois ou quatre projets ; on me parlait hier de la République Argentine, un pays neuf, qui s'organise et où il y aurait beaucoup à faire.

— Oh ! c'est si loin.

Le vertige de cette distance saisit Thérèse. Séparés l'un de l'autre en France, leur amour semblait moins entièrement brisé. Mais là-bas, derrière des milliers de lieues d'Océan, au fond de ces grandes contrées vagues du Nouveau-Monde, Remo serait mort pour elle à jamais.

souhaitaient, parce que, au lieu de paroles dures, aigres, de menaces qui découragent, il leur apportait avec bienveillance de bonnes paroles, de bons conseils et de précieux encouragements. Enfin, il a affirmé, au nom de tous, que M. Ferrière emportait dans son nouveau poste, avec leurs regrets, les plus vives sympathies des instituteurs.

M. l'inspecteur, très ému, remercie d'abord M. le sous-préfet de la nouvelle marque de sympathie qu'il lui donne. S'adressant ensuite aux instituteurs, il leur dit que leur manifestation est de celle dont on garde le souvenir, elle est pour lui une douce récompense des efforts qu'il a faits avec eux.

Il loue le zèle et le dévouement des instituteurs de l'arrondissement, il regrette de les quitter.

J'ai toujours pensé, ajoute-t-il, qu'un vrai chef doit avoir pour ses subordonnés un grand fond de bienveillance, d'impartialité et de franchise. Il fait ensuite remarquer que, depuis six ans, les mouvements du personnel ont été fort rares dans l'arrondissement de Segré. Il est au nombre de ceux, dit-il, qui croient que les voyages n'améliorent ni les instituteurs, ni les écoles.

Puis, M. Ferrière donne quelques conseils aux instituteurs.

Après une allocution de M. le Sous-Préfet, la réunion a été close par différents toasts.

#### PELÉ PÈRE ET FILS

Le *Patriote* annonce que Pelé fils a été transféré de la prison d'Angers à la maison centrale de Fontevault, où il doit purger sa peine. Pelé père a été extrait, samedi soir, de la prison d'Angers et transféré à celle de Thouars.

On se rappelle que le père a été condamné à la réclusion et le fils à la prison simple; c'est ce qui explique pourquoi les deux condamnés ont été envoyés dans des maisons pénitentiaires différentes.

ALLONNES. — *Vol d'oies.* — Pour faire carnaval, des individus ont dérobé deux oies au sieur Mandoux, journalier à la Thibaudière, et une autre oie au sieur Rabouin, tailleur de pierres.

ANGERS. — On annonce l'arrivée prochaine à Angers de M<sup>lle</sup> Gabrielle Krauss, de l'Opéra. L'incomparable artiste donnera une représentation au Grand-Théâtre.

M<sup>lle</sup> Krauss doit aussi se faire entendre dans un concert à Tours, et elle doit donner à Nantes plusieurs représentations.

*Nécrologie.* — Nous apprenons la mort de M. Routier, artiste dramatique, de la troupe théâtrale d'Angers.

M. Routier tenait au Cirque-Théâtre les pre-

Il y avait en sa pensée comme une épouvante de suprême anéantissement.

Remo le devine et reste sans parler, le front sur sa canne.

— Non, murmura-t-il enfin, ce n'est pas toujours bleu, la vie !

— Oh ! non.

Ils échangèrent un regard timide et sourient en secouant la tête.

— Le bonheur, tenez, le voilà !... fit soudain le jeune homme, indiquant avec sa canne le manuscrit d'*Horatius Cocles* qui traînait sur la table.

Thérèse comprit et se tut.

— Oui, reprit-elle au bout d'un instant, nous allons recommencer notre vie monotone de Béport. Enfin, Dieu veuille que je ne mette pas trop d'années à m'éteindre !

— Et à oublier le passé ? ricana Remo doulousement.

— Il y a des passés qu'on n'oublie pas, reprocha-t-elle avec douceur ; surtout lorsqu'on garde le souvenir de quelques mois heureux et que le reste n'est qu'une lente léthargie.

— Ainsi, mademoiselle...

— Appelez-moi donc Thérèse, au moins aujourd'hui.

miers emplois et savait s'attirer la sympathie des amateurs de mélodrame.

Cet artiste est mort subitement le mardi gras. Il n'était âgé que de 47 ans.

#### TENTATIVE DE CHANTAGE

Le facteur de Bécon avait décacheté une lettre adressée par une jeune bonne à son ami et, croyant être sur la piste d'une affaire susceptible de compromettre gravement un médecin, l'avait menacé de dénonciation, s'il ne lui faisait pas rendre 300 fr. L'enquête a démontré que le crime supposé n'avait existé que dans l'imagination du facteur infidèle, qui passait samedi devant le tribunal d'Angers et a été condamné à 3 ans de prison.

TOURS. — *Une soirée au grand commandement.* — Lundi soir, M<sup>me</sup> Villain et le général Villain, commandant le 9<sup>e</sup> corps d'armée, offraient aux officiers et aux autorités civiles un bal officiel.

Dès dix heures, les salons du grand commandement regorgaient de monde, officiers aux brillants costumes et dames aux toilettes charmantes.

Les invités ont trouvé l'accueil le plus bienveillant, on a dansé toute la nuit jusqu'à une heure très avancée et le bal s'est terminé par un cotillon conduit avec un merveilleux entrain par M. de Boisgelin, capitaine au 23<sup>e</sup> dragons, et M<sup>me</sup> Berthier.

Un buffet largement approvisionné permettait aux danseurs et danseuses d'aller de temps à autre se reconforter.

CHATELLERAULT. — Un grave accident est arrivé samedi à Châtellerault. Une vieille fille, M<sup>lle</sup> Antoinette Poirier, âgée de 70 ans, vivait seule rue du Vieux-Palais. Samedi matin, vers quatre heures, les voisins voyant sortir une forte fumée de chez elle en même temps qu'ils sentaient une odeur de chair brûlée, ont enfoncé la porte.

Un spectacle épouvantable les attendait ; le lit et les meubles étaient brûlés et les restes carbonisés de M<sup>lle</sup> Poirier gisaient au milieu. Le corps de cette malheureuse qui, de son vivant, était d'une taille exceptionnelle, 1 m. 70 à 1 m. 80, recroquevillé sur lui-même, était réduit à moins d'un mètre. Toutes les chairs, sauf celles de la tête, avaient disparu.

Le feu avait été mis au lit de M<sup>lle</sup> Poirier par une chaufferette qu'elle avait la mauvaise habitude de laisser toujours garnie de charbon.

#### Le scandale du Mans

Nous avouons n'y plus rien comprendre. M. le ministre des finances et M. le président du conseil ont déclaré hautement devant le Sénat, à la fin de la dernière session, qu'ils réproveraient toute mesure fiscale ou autre ayant le caractère d'une spoliation au préjudice des

— Ainsi, Thérèse, vous ne me reprochez point d'avoir troublé votre vie, de m'être introduit chez vous comme un importun, peut-être d'avoir éveillé des illusions...

— Ecoutez, Remo. Si nous revenions au jour où je vous ai rencontré la première fois, sachant comment tout devrait finir, eh bien ! je demanderais à recommencer. Oui, continua-t-elle, lorsque, là-bas, la vie me paraissait trop bête et trop nue, j'aurais du moins la ressource de m'isoler pour songer encore aux joyeuses semaines que je vous dois. Je vous reverrai partout, sur la plage, aux Roches-Rouches..., vous vous souvenez, dites ? C'était si gai, ce jour-là !

Remo fit de la tête un signe d'acquiescement et continua de rêver, le front sur sa canne.

— Et puis, j'emporte des photographies, les accessoires que vous m'aviez donnés au bal Hoxon, le programme des Fantoccini, une foule de petites choses que je placerai dans ma chambre à Béport, et qui me rappelleront nos semaines de Paris. Ce sera très triste, mais ce sera mon meilleur plaisir tout de même de les regarder. Vous ne me croyez pas ?

congrégations hospitalières qui mettent au service des pauvres l'argent reçu de leurs bienfaiteurs.

M. Rouvier a même, depuis lors, déposé un projet de loi réglementant l'application du droit d'accroissement et permettant d'espérer que les « confiscations déguisées » — ce sont ses propres termes — ne seraient plus possibles.

Or, voici ce qui se passe au Mans :

Le fisc réclamait 13,000 fr. aux Filles de la Charité.

Celles-ci se refusaient à payer, croyant ne point devoir cette somme énorme.

Une saisie fut ordonnée et pratiquée, par les soins de l'enregistrement, sur tous les objets servant à l'hospitalisation de deux cents vieillards, hommes et femmes, qu'elles avaient recueillis.

Notamment, les deux cents lits furent saisis.

Les Sœurs introduisirent un référé. Puis, afin d'éviter toute difficulté avant la conclusion judiciaire du conflit, elle offrirent en garantie un titre de 600 francs de rente, à elles appartenant par suite de donation, et dont le gouvernement connaissait naturellement l'existence.

Le titre fut refusé.

Elles demandèrent alors au préfet l'autorisation de le vendre.

Pas de réponse.

C'est de l'argent qu'il faut au Trésor, et il lui en faut tout de suite, et il refuse de laisser les Filles de la Charité employer le seul moyen qu'elles aient de s'en procurer.

La saisie demeure valable. Les deux cents vieillards vont être expulsés et le 13 février, demain vendredi, les deux cents lits seront vendus à l'encan !

Voilà comment on entend faire justice ! Voilà comment on prétend réparer les erreurs de la loi !

Nous signalons hautement cette iniquité avant qu'elle soit accomplie.

Demain, nous le répétons, une œuvre purement hospitalière sera ruinée, des pauvres gens seront sans asile, — à moins que le gouvernement, mieux inspiré, ne vienne résolument mettre un terme aux excès de zèle des agents du Trésor.

#### UN GROS LOT

Le gros lot de 400,000 fr., du tirage des obligations du Crédit Foncier du 5 février, a été gagné par M. Mezières, ancien greffier, demeurant à Bordeaux.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

JANVIER-AVRIL 1891

*Excursions aux stations d'hiver des Pyrénées, Arcachon, Pau, Biarritz.* — Tarif spécial A, n° 11 (Orléans).

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont dé-

— Si, si, mais bah ! Vous en épouserez un autre, et je ne serai plus rien pour vous, plus rien !

— Remo, je vais vous parler très franchement, aussi franchement que vous me parliez vous-même il y a trois semaines, dans la serre des Hoxon. Vous me comprendrez, car nous avons tous deux l'amour du réel, le mépris des conventions bourgeoises ou romanesques. Eh bien ! là, sincèrement, si je vous disais que je me condamne à rester vieille fille et à soigner des perroquets ou des chats, me croiriez-vous ?

— Pas une minute.

— Alors, dispensez-moi de feindre avec vous. Oui, je me marierai, peut-être dans deux ans, peut-être dans deux mois, qu'importe ?

Remo leva une tête étonnée.

(A suivre.)

LES CONFÉRENCES données à N.-D. DE PARIS par Mgr D'HULST, auront pour sujet : *LA MORALE*, et cette année, *les Fondements de la Moralité*. M. Ch. Poussiégue, rue Cassette, 15, à Paris, les publie par livraisons. L'abonnement aux 6 Conférences coûte 1 fr. 40 franco.

livrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kilomètres au moins de la station hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de la validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations, pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 11 février 1891.

Séance dépourvue d'intérêt ; les cours sont ce qu'ils étaient hier : 3 0/0, 95.62 ; 4 1/2 0/0, 105.45.

La Banque de Paris progresse néanmoins de 5 fr. à 840. Le Crédit Lyonnais est bien tenu à 832.

La Banque d'Escompte fait preuve de fermeté à 535. On cote le Crédit Foncier aux environs de 4,288. Nous laissons la Société Générale à 515. Le Crédit Mobilier conserve ses bonnes tendances à 425.

Le 17 courant la Société Marseillaise et le Crédit Foncier de Tunisie mettent en souscription publique 7,247 obligations de 500 fr. 3 1/2 0/0 de la Ville de Tunis au prix de 450 francs. En garantie de l'emprunt et pour toute sa durée, la Ville de Tunis délègue aux concessionnaires le revenu net des abattoirs jusqu'à concurrence des sommes nécessaires au service de l'emprunt.

On traite en grande activité l'action des Mines d'or de Saint-Antoine à 60 fr. Le conseil d'administration de la compagnie a décidé de distribuer dès les premiers jours de mars un premier acompte de dividende de 2.50 en raison de la plus-value des bénéfices réalisés en janvier dernier.

Les Chemins Economiques s'échangent à 423.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque Métropolitaine, rue Tiquetonne, à Paris, se charge d'exécuter, aux conditions du tarif officiel des agents de change, les ordres d'achat ou de vente au comptant de toutes valeurs cotées ou non cotées à la Bourse de Paris.

Nos marins :  
Un matelot tombe du mât de perroquet sur le pont et se casse bras et jambes.  
— Tu as de la chance, lui dit le capitaine ; tu pouvais te tuer sur le coup.

#### Plus de maux de tête !!!

Bove (Ille-et-Vilaine), le 28 février 1890. — Vos *Pilules Suisses* sont souveraines contre les maux de tête et d'estomac dont je souffrais depuis longtemps.

(Sig. lég.) JULIEN GOUÉRY à la Boverie.  
A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

#### Théâtre de Saumur

Direction : SUREAU-BELLET

LUNDI 16 Février 1891

#### LA PÉRICHOLE

Opéra-bouffe en 3 actes, de MM. Meilhac et Halévy, musique de OFFENBACH.

#### Les AMOURS de CLÉOPATRE

Comédie mêlée de chant, de MM. Marc Michel et Delacour.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/2.

#### MARCHÉS

CHATEAU-GONTIER, 5 février

Blé, de 4 à 4 05 le d.-d. — Orge, de 2 à 2 40. — Avoine, de 1 90 à 2 fr. — Bœufs pour la boucherie, de 80 à 85, le kil. — Veaux id., de 90 à 4 fr. le kil. — Veaux d'élevage, de 100 à 150 fr. la pièce. — Moutons, de 70 à 4 fr. le kil.

#### LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 7 FÉVRIER 1891

Froment-commerces, Phectolitre	20 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	19 85	Veau	2 —
Méteil	16 —	Mouton	2 40
Seigle	12 15	Porc	1 60
Orge	13 75	Poulets la couple	3 75
Avoine	9 50	Dindonneaux	14 —
Sarrasin	—	Canards	6 —
Haricots blancs	28 —	Oies	11 —
Haricots rouges	26 —	Beurre le kilog.	2 20
Fèves	—	Œufs la douzaine	1 15
Noix	17 50	Foin, la charretée de 780 kilog.	65 —
Châtaignes	10 —	Luzerne	60 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	30 —
Son	16 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique, 157 kilog.	60 —	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité les 52 kilog.	35 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	60 —	id. 2 <sup>e</sup>	33 —
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	id. 3 <sup>e</sup>	30 —
id. 2 <sup>e</sup> id. Of. 35	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 <sup>e</sup> id. Of. 33 66	—	Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.		Souzay et environs	la barrique	150 à 200
Blancs.		Champigny	—	150 à 200
		Varrains	—	150 à 200
		Bourgueil	—	160 à 200
		Restigné	—	150 à 200
		Chinon	—	130 à 150
		Coteaux de Saumur	la barrique	200 à —
		Ordinaires, environs de Saumur	—	135 à 140
		Saint-Léger et environs	—	120 à 130
		Varrains et environs	—	135 à 140
		Le Puy-Notre-Dame et environs	—	115 à 120
		La Vienne	—	115 à 120
		Cidre de Bretagne	la barrique	40 à 45
		Cidre de Normandie	—	45 à 50
		Eau-de-vie, droits non compris	Phectolitre	86
		Vinaigre de vin	—	24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

FROMENT		AVOINE	
Angers, de 19 50 à 20	»	de 10 50 à 10 75	»
Saumur, de 19 50 à 20	»	de 9 50 à »	»
Cholet, de 20 » à »	»	de 8 50 à »	»
Baugé, de 20 » à »	»	de 9 50 à »	»
Segré, de 20 50 à »	»	de 10 » à »	»
Beaupréau, de 19 50 à »	»	de 9 » à »	»
Montfaucon, de 19 50 à »	»	de 9 » à »	»
Montrevault, de 19 50 à »	»	de 9 » à »	»
Chemillé, de 19 50 à 20	»	de 9 50 à »	»
Champloceaux, de 19 50 à 20	»	de 9 » à »	»
St-François-le-Vieil, de 19 50 à 20	»	de 9 » à »	»
Vihiers, de 19 50 à »	»	de 9 » à »	»
Briassac, de 20 » à »	»	de 9 50 à »	»
Chalonnas, de 19 50 à »	»	de 9 50 à »	»
Doué, de 19 50 à 20	»	de 9 » à 9 25	»
Nantes, blés d'Algérie, de 23 50 à » les 100 kilos.			
Bons blés français, de 26 » à 26 50 les 100 kilos.			

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Il existe un grand nombre de journaux spéciaux qui apprennent aux jeunes femmes comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée : il y en a fort peu qui leur enseignent l'art de nourrir et d'élever leurs enfants.

Le journal *La Jeune Mère* s'adresse à l'expérience des mères et combat les préjugés nombreux sur la grossesse, l'accouchement, les maladies et les indispositions infantiles; il enseigne aussi l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bien. Fondé il y a douze ans par le docteur Brochard, le journal a été honoré de toutes sortes de récompenses. Aux points de vue de l'hygiène maternelle et de l'éducation du nouveau-né, c'est le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Études de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAU-REPAIRE, Et de M<sup>e</sup> POUCHON, notaire à Nueil (Maine-et-Loire).

VENTE

Sur licitation

ENTRE MAJEURS ET MINEURE

Au plus offrant et dernier enchérisseur

Aux enchères publiques

EN LOTS

D'UNE MAISON

ET SES DÉPENDANCES

Et de diverses

Parcelles de Terre

Situées communes de Passavant et de Nueil-sous-Passavant (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 1<sup>er</sup> MARS 1891, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> POUCHON, notaire à Nueil (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dénommées par le tribunal civil de Saumur, le sept février mil huit cent quatre-vingt-onze ;

Et à la requête de : M<sup>me</sup> Jeanne Chalopin, épouse de M. Léon Bersand, cultivateur, et ce dernier, pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble au Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire);

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> André POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière ;

En présence ou eux dûment appelés de : 1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Jeanne Frapreau, veuve en premières noces de M. Pierre Barbault, et en secondes noces de M. Jean Chalopin, ladite dame demeurant à Ligné-Godard, commune des Verchers (Maine-et-Loire);

2<sup>o</sup> M. Abel Léger, cultivateur, demeurant à la Nuelle, commune de Nueil, au nom et comme tuteur « ad hoc » de la mineure Louise Chalopin, sans profession, issue du mariage de M. et M<sup>me</sup> Chalopin-Frapreau, sus-nommés, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille de ladite mineure tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vihiers (Maine-et-Loire), le quatorze janvier mil huit cent quatre-vingt-onze ;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Louis ALBERT, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve ;

3<sup>o</sup> M. François Grellet, cultivateur, demeurant aux Grands-Pieux, commune de Saint-Pierre-à-Champ (Deux-Sèvres), au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure Louise Chalopin, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille de ladite mineure, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vihiers, le quatorze janvier mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré ;

Il sera procédé, le dimanche premier mars mil huit cent quatre-vingt-onze, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> POUCHON, notaire à Nueil (Maine-et-Loire), à la vente sur licitation aux enchères publiques, entre majeurs et mineurs, en quatre lots, des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION

Commune de Passavant (Maine-et-Loire).

Premier lot

Une maison, située au village de Laigné, composée : d'une chambre basse à feu, chambre froide à côté, grenier au-dessus, une écurie au bout vers couchant, deux petits toits séparés des autres bâtiments, cour, sol, issues et jardin, d'une contenance d'environ cinq ares, joignant au levant Bernier Jean, au sud Bernier et Marchais, au couchant Marchais, et au nord un chemin, section B, polygone 16, numéro 7.

Mise à prix, trois cents francs, ci. 300 fr.

Deuxième lot

1<sup>o</sup> L'ouche de la Croix-Terre, d'une contenance d'environ un are soixante centiares, joignant au levant Vingonneau, au sud Bernier Michel, au couchant veuve Paillat, au nord Bernier Jean, section B, polygone 15, numéro 3 ;

2<sup>o</sup> Au Clos-de-l'Ajonc, terre et vigne, d'une contenance d'environ quinze ares quatre-vingt-quatre centiares, joignant au levant Belard, au sud Bernier et Deschamps, au couchant un sentier, et au nord veuve Paillat et autres, section B, polygone 15, numéro 13 ;

3<sup>o</sup> Au même lieu, vigne, d'une contenance de un are environ, joignant au levant Bernier Jean, au sud la famille Brault, au couchant un sentier, et au nord David, section B, polygone 15, numéro 21.

Mise à prix, soixante francs, ci. 60 fr.

Troisième lot

Au Clos-de-l'Ajonc, terre, d'une contenance d'environ trois ares trente centiares, joignant au levant un sentier, au sud Landais et autres, au couchant Chouteau Urbain, et au nord Bernier Michel, section B, polygone 15, numéro 56.

Mise à prix, vingt francs, ci. 20 fr.

Commune de Nueil-sous-Passavant (Maine-et-Loire).

Quatrième lot

Au canton de l'Humeau, terre, contenant environ cinquante-deux ares six centiares, joignant au levant Gazeau, au sud un chemin d'exploitation, au couchant un chemin et Chouteau Urbain, au nord Cornu et autres.

Mise à prix, quatre cents francs, ci. 400 fr.

Total des mises à prix, sept cent quatre-vingts francs, ci. 780 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, pour suivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> POUCHON, notaire à Nueil (Maine-et-Loire), rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant sous-signé.

Saumur, le neuf février mil huit cent quatre-vingt-onze.

André POPIN.

Enregistré à Saumur, le onze février mil huit cent quatre-vingt-onze, folio case . . . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A Louer ou à Vendre

Pour entrer en jouissance de suite

UNE TRÈS JOLIE

PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT

Située au bourg de la commune des Rosiers

Ayant vue sur la Loire, et comprenant : Maison de maître, Servitudes et Grand Jardin renfermés de murs ; le tout en parfait état.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, soit à M. FORST, docteur-médecin aux Rosiers, soit à M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire. (149)

A VENDRE

1<sup>o</sup> FOIN, première qualité ; 2<sup>o</sup> 300 JAVELLES de sarment de vigne.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (863)

A Louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n<sup>o</sup> 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

A louer présentement

MAISON AVEC JARDIN

Située au Clos-Bonnet

S'adresser à M. LECLUSE, Saumur, ou à M. BUREAU. (144)

Vin rouge du pays

NEUF DEGRÉS

Depuis 65 fr. la barrique

DÉGUSTATION

R. MABILEAU ET C<sup>ie</sup>

Place du Roi-René

SAUMUR

JEUNE HOMME 28 ans, disposant de quelques heures par jour, demande à faire des ECRITURES ou TENUES de LIVRES Bonnes références. Écrire G. V. S., poste restante, à Saumur. (100)

ON demande un homme sachant labourer et connaissant la culture des vignes.

S'adresser au bureau du journal.

ÉPICERIE CENTRALE

CAVES DE LA MAISON P. ANDRIEU

VINS EN CERCLES & EN BOUTEILLES

Tous les Vins et Spiritueux sont vendus droit payés.

VINS ROUGES (droits payés)

Vins d'Algérie (province d'Oran)	» 45	43 »	88 »	76 »
— (11 degrés)	» 50	55 »	105 »	95 »
— (supérieurs vieux)	» 60	62 »	115 »	105 »
Vins de pays extra	» 70	75 »	130 »	120 »
Petites côtes (Bordelais)	» 80	82 »	155 »	140 »
Fronsac (Bordeaux) la bouteille	1 »	90 »	170 »	155 »

VINS BLANCS (droits payés)

Vins d'Anjou	» 50	55 »	100 »	90 »
Vins d'Anjou supérieurs	» 60	65 »	120 »	110 »
Vins de Vouvray supérieurs	» 80	80 »	145 »	135 »
Vins de Graves	» 80	80 »	155 »	140 »

Les vins en pièces sont vendus logés. Les pièces facturées à part 5 francs, les 1/2 pièces 4 francs sont reprises au prix compté, si elles sont en bon état.

ÉPICERIE PARISIENNE

Imbert et Fils

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Petits pois, 1/2 b <sup>o</sup> 50, la b <sup>o</sup> 85	Sardines à l'huile, depuis . . . 45
— très fins — 85 — 4.50	— sans arêtes . . . 85 et 4.40
Haricots verts — 50 — 85	Filets de harengs . . . 50 et 90
— très fins — 80 — 4.45	Thon mariné . . . 75 et 4.40
Asperges entières, 1.30 et 1.75	Maquereaux au naturel . . . 4.20
Cèpes, Macédoines, Tomates, etc.	Royannes à l'huile . . . 70

Goûtez : Le Tapioca granulé de l'île Bourbon, le seul d'origine française et d'importation directe, le ballotin de 250 grammes 0,65.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 FÉVRIER

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0 . . . . .	95 70	ACTIONS		Nord . . . . .	1875 —	Compagnie parisienne du Gaz . . .	525 —
3 0/0 1891 . . . . .	93 95	Banque de France . . . . .	4350 —	Orléans . . . . .	1565 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500.	410 —
3 0/0 amortissable . . . . .	95 92	Banque d'Escompte . . . . .	553 75	Ouest . . . . .	1080 —	— fonce. 1879 3 0/0 r. à 500	33 25
4 1/2 1883 . . . . .	105 20	Comptoir national d'Escompte . . . . .	660 —	Compagnie parisienne du Gaz . . .	1461 25	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000	33 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier . . . . .	1295 —	Transatlantique . . . . .	610 —	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série . . . . .	102 —
Oblig. 1855-60 3 0/0 . . . . .	558 —	Crédit Industriel et Commercial . . . . .	650 —	Canal de Panama . . . . .	38 75	— obligations à lots . . . . .	612 —
— 1865 4 0/0 . . . . .	538 —	Crédit Lyonnais . . . . .	830 —	— Suez . . . . .	2432 50	Suez 5 0/0 remboursable à 500 . . .	—
— 1869 3 0/0 . . . . .	419 —	Crédit Mobilier . . . . .	425 —	VALEURS ÉTRANGÈRES		FONDS ÉTRANGERS	
— 1873 3 0/0 . . . . .	412 —	Dépôts et Comptes courants . . . . .	585 —	Autrichien 4 0/0 or . . . . .	98 65	Emprunt russe 1862 5 0/0 . . . . .	100 75
— 1875 4 0/0 . . . . .	540 —	Société Générale . . . . .	515 —	Dette d'Égypte 6 0/0 . . . . .	497 50	— 1889 4 0/0 . . . . .	—
— 1876 4 0/0 . . . . .	544 50	Est . . . . .	920 —	Extérieur 4 0/0 . . . . .	93 40	Consolidés 4 0/0 1 <sup>re</sup> série . . . . .	—
— 1880 3 0/0 . . . . .	417 50	Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	4537 50	Hongrie 4 0/0 or . . . . .	93 90	— 2 <sup>e</sup> . . . . .	—
Bons de liquidation . . . . .	525 —	Midi . . . . .	1322 50	Italie 5 0/0 . . . . .	93 90	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
				Portugal 4 1/2 1888 . . . . .	437 —	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	—